

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 22 mai 2018

M. ROBERT : Je vous invite à prendre place. Pour cette séance de Conseil nous avons reçu les excuses de nombreux collègues mais nous avons le quorum pour pouvoir débiter cette séance. S'il vous plaît. En préambule de cette séance, nous avons une présentation qui avait été suscitée par Alain ROGER, dans le cadre de la commission qu'il préside pour que l'on puisse faire le point sur la Chaîne des Parcs. Donc nous accueillons à la fois Gilles HUCHETTE, directeur d'Euralens, et Benoit BROCCQ, Directeur Général du Pôle Métropolitain, qui vont nous faire cette présentation à deux voix et vous avez la parole. Pardon, Bruno.

M. TRONI : Oui, juste avant de commencer le Conseil. Vous savez qu'aujourd'hui sur une journée nationale de manifestations de lutte de la Fonction Publique, des fonctionnaires, enfin de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles qui sont attaquées de toutes parts par le gouvernement MACRON. Donc on souhaiterait au nom du groupe, essayer d'exprimer un vœu de soutien à toutes ces catégories dans un premier temps. Et dans un deuxième temps, demander qu'il y ait un appel formel auprès du SMT et des dirigeants du SMT pour que l'on suspend et que l'on arrête toute poursuite judiciaire auprès des travailleurs de chez Tadao qui ont justifié leur mouvement de grève et qui ont défendu leur pouvoir d'achat. La grève est terminée maintenant, je ne reviens pas sur tout l'historique de cette grève, ce n'est pas le lieu, mais si on pouvait avoir un mouvement de solidarité vis-à-vis des salariés de demander à ce que toute poursuite judiciaire soit suspendue de la part des dirigeants de chez Tadao.

M. ROBERT : Sur le principe c'est aussi ce que je pense, ça peut faire l'objet dans le cadre de la médiation qui a eu lieu notamment ce week-end, je ne sais pas si Laurent à des infos là-dessus.

M. DUPORGE : Il me semble évident que dans le cadre de la résolution du conflit qui a eu lieu durant 15 jours entre la direction de Tadao et puis les salariés que cet aspect a été réglé par le médiateur. C'est l'occasion pour moi d'ailleurs d'exprimer, d'abord mes remerciements, et mes premiers remerciements vont aller vers le Préfet du Pas-de-Calais puisque devant l'imbroglio de la situation, devant même parfois l'attitude rare mais néanmoins de certains, qui ont plutôt cherché à mettre de l'huile sur le feu qu'à vouloir résoudre un conflit qui s'enlisait. J'ai pris l'initiative de consulter le Préfet du Pas-de-Calais parce qu'il me semblait nécessaire qu'une personnalité neutre, sans parti pris, renoue le dialogue entre les uns et les autres car ce qui me paraissait évident c'est qu'il y avait une rupture du dialogue entre les uns et les autres et qu'il suffisait de peu de choses. Et pourquoi je dis ça ? Parce qu'une semaine avant un interlocuteur un peu inattendu, M. LAMBLIN, avait réussi justement à renouer ce dialogue-là à l'occasion de la Route du Louvre et l'on sentait bien qu'il suffisait de cela pour que le dialogue soit renouvelé. Ce qui a été le cas, puisque Monsieur le Préfet, non seulement a répondu très rapidement à l'appel qui a été le mien de la nomination d'un médiateur, je l'en remercie vivement parce qu'il a pris la mesure du problème et puis il a pris ses responsabilités. Mais non seulement, il a agi rapidement mais il a agi avec efficacité car il ne s'est pas contenté de nommer un médiateur, il a surtout nommé un médiateur de qualité qui était rompu, on va dire, à ce genre de négociations. Un homme expérimenté et qui a parfaitement réussi cette mission de médiation puisqu'à l'issue de 2 séances longues de méditation, l'une qui s'est déroulée, si j'ai bon souvenir, le samedi après-midi, l'autre le lundi matin. Effectivement, un accord a été signé entre les organisations syndicales et la direction de Tadao. Chacun faisant d'ailleurs un pas vers l'autre pour obtenir cet accord et c'est tout ce qu'il fallait faire. Permettre à chacun de s'écouter, à chacun de s'entendre, de se comprendre et effectivement ensuite de trouver un accord, ce qui a été fait. Donc, je le redis, remerciements appuyés au Préfet du Pas-de-Calais qui a pris toutes ses responsabilités, à la suite de l'appel effectivement que je lui ai adressé. Je voudrais également remercier, et bien, certains de mes collègues qui ont pris souvent l'attache des organisations syndicales, les salariés qui étaient en grève, mais qui l'ont fait avec respect, avec responsabilité, avec raison et qui ont cherché eux aussi à faire en sorte effectivement qu'il y ait une issue favorable à ce conflit. Ils ont été nombreux, d'autres beaucoup moins nombreux, par contre je le dis sur un autre territoire, n'ont cherché qu'à récupérer ce conflit. Et il n'y a rien de pire lorsque l'on cherche à faire une récupération politique parce que cela se fait toujours au détriment des salariés et ne se fait jamais à leur avantage. Heureusement qu'ils ont été peu suivis, heureusement qu'ils n'ont pas été écoutés et qu'au contraire le sens des responsabilités de chacun l'a emporté. Et je dois dire que c'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai

reçu cet appel d'abord du Préfet du Pas-de-Calais pour me dire qu'un accord avait été signé, ensuite des organisations syndicales qui ont fait valider cela bien évidemment en Assemblée Générale. Voilà, je dois dire que beaucoup d'entre vous, vous avez réagi avec responsabilité sans nécessairement faire appel à la presse, aux photos, aux réseaux sociaux, voilà, dans la discrétion comme j'ai cherché à le faire moi-même. Ce qui doit nous emporter, emporter notre motivation dans ces choses-là, c'est de toujours agir dans le bien des salariés. Et le bien des salariés, c'est bien évidemment de trouver une issue à un conflit. Dans le bien des usagers car ils ont été perturbés eux-aussi dans leurs déplacements au quotidien. Voilà, nous avons, et je voudrais en particulier remercier beaucoup d'élus de cette Communauté d'Agglomération, qui ont eux-aussi largement contribué à la résolution de ce conflit. Et je suis moi-même, j'ai été très vigilant sur ce dossier, je le répète, dans la discrétion et le sens des responsabilités. Discrétion et sens des responsabilités, qui à mon avis, à mon sens, doivent toujours l'emporter dans la mission d'élu que nous remplissons et qui nous a été confiée par la population. Voilà, en tout cas, j'imagine cher Bruno, que bien évidemment cet aspect-là a été suivi car on imagine bien que si décision de justice devait s'appliquer etc., ça pourrait relancer un conflit qui n'aurait pas dû avoir lieu effectivement.

M. TRONI : Oui. C'est pour cela, enfin je parle au Président de l'Agglo mais au Président du SMT également, que l'on demande à ce qu'il y ait une interpellation forte des dirigeants de Tadao pour arrêter leur procédure de poursuites judiciaires envers ses salariés. Et ça on n'a pas la réponse, j'ai bien entendu la réponse sur la négociation et sur la fin de la négociation, qui est une bonne chose, tant mieux pour tout le monde mais ça serait intéressant que les élus de cet Agglo se prononce contre toute sanction judiciaire vis-à-vis des salariés.

M. ROBERT : Pas d'autre remarque ? Non ? On va déjà demander aussi les accords qui sont sortis de la médiation avec le Préfet. Peut-être c'est déjà fait ? C'est ça en fait, c'est un peu la réponse de Laurent

M. DUPORGE : Je vais vérifier cet aspect-là s'il figure dans la médiation mais mon cher Bruno, quand même tu connais la séparation des pouvoirs d'accord, entre la justice et nous-mêmes. Donc, si la justice prenait des décisions après, Tadao peut retirer, bien sûr, et en tout cas, lorsque la justice est saisie et tu le sais bien, on ne décide pas comme ça dans notre petit coin de ce que la justice doit faire. La justice est souveraine, ensuite bien évidemment il revient à la direction de Tadao de retirer ou pas sa plainte dans la circonstance pour que les décisions qui pourraient être prises, on parlait de cette justice, je le rappelle est souveraine, et bien, puissent ne pas s'appliquer. Ce qui va de soi, bien évidemment, compte tenu de l'issue favorable de ce projet.

M. ROBERT : On revient à la présentation de la Chaîne des Parcs.

« Une présentation de la Chaîne des parcs est réalisée. »

M. ROBERT : Merci beaucoup pour cette présentation toujours trop rapide mais qui permet aussi de remettre en situation, peut-être, ce que vous avez peut-être vu au travers des différentes délibérations dans différentes instances, ici, au Pôle Métropolitain, Euralens mais qui montre aussi l'évolution du territoire. Merci beaucoup à Gilles et Benoit pour votre présentation et à David.

On va rentrer dans l'ordre du jour du Conseil. Le procès-verbal de notre dernière séance du 10 avril appelle-t-il des remarques particulières de votre part ? Non ? Pas de demande de vote ? Les décisions prises en vertu des articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pas de remarque ? Pas de question ? Non... Alors je vais un peu modifier l'ordre du jour. J'attends que la place se libère. Je vais peut-être proposer à Michel DENEUX de commencer par le rapport d'activités de Territoires 62, donc c'est la délibération n°14, pour aussi pouvoir le libérer par la suite, pour éviter qu'il attende l'évolution du Conseil qu'on arrive à cette délibération-là. Oui, Bruno.

M. TRONI : Oui Président. Le temps que M. DENEUX s'installe, notre appel a été entendu puisque l'avocat de Transdev a fait retirer ses poursuites judiciaires. Non je plaisante un peu mais il faudrait peut-être rappeler à Transdev qu'il est titulaire d'une délégation de service public et qu'il représente également les élus. Donc avant d'engager ce genre de poursuites, qu'il ait quand même l'avis des élus à ce sujet-là. Mais les poursuites ont été supprimées.

M. ROBERT : Allez. C'est installé ou pas ? Ou on peut passer des délibérations avant ? Vous êtes prêt ? Allez, M. DENEUX, vous avez la parole.

M. DENEUX : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Donc je vais présenter le rapport d'activités de Territoires 62 pour l'année 2017. Les administrateurs de Territoires 62 et ceux qui ont été présents à l'Assemblée Générale vont peut-être avoir l'impression de redit puisque le document a été présenté en Assemblée Générale le 16 mai, Assemblée Générale qui a approuvé les comptes de Territoires 62. On a choisi cette année d'orienter notre présentation du rapport d'activités sur les projets de façon à aussi remonter et remettre en valeur le potentiel de la société. Votre société, puisqu'en additionnant les actions de Communauté d'Agglomération et celles des communes de l'Agglomération, vous êtes propriétaires à près de 25 % de Territoires 62. Alors, les faits marquants de l'année 2017 ont été la mise en place du Pacte d'Actionnaires et la mise en place d'un Comité Stratégique, Comité Stratégique qui s'est réuni à 7 reprises pendant l'année avec 3 groupes, enfin 3 axes de travail importants. Un premier qui a été de la pédagogie c'est-à-dire il s'agissait de faire entrer les élus et les techniciens les accompagnant dans la société quelque part, de leur montrer comment ça marchait les comptes, comment fonctionnait un bilan d'opérations avec dépenses/recettes, la rémunération de Territoires 62, les marges, les risques, etc... Une partie de préparation des Conseils d'Administration, le Comité Stratégique rend un avis préalable de façon à ceux que les administrateurs prennent des décisions éclairées par rapport aux décisions que je leur propose et puis des réflexions plus stratégiques sur le devenir de la société et les orientations qu'on doit leur donner. On a évidemment en 2017 continué le travail de restructuration qui avait été engagé et qui avait permis d'obtenir en 2016 un premier résultat positif. Dans les faits marquants de 2017, un moment aussi important, de façon à appuyer une trajectoire de sortie de difficultés plus rapides, le Conseil Régional et le Conseil Départemental ont accordé un report de délai de remboursement d'avance en compte courant d'associés qui avait été accordé à Territoires 62. Donc, ça s'est passé sans difficulté particulière. Résultat dans le travail de restructuration aussi, on a clôturé une société qui avait été créée qui s'appelait La Centrale Foncière Régionale et on a engagé fortement la clôture d'une société qui a été créée qui s'appelait AXEVIE et qui avait pour objet de construire et de gérer 4 EHPAD. Les 4 EHPAD ont été cédés et la société va pouvoir être comptablement liquidée avec un résultat positif au cours de l'année 2018. Un moment important aussi dans l'année, ça a été l'évolution du contentieux de l'expropriation de Fouquières, c'était quelque chose qui pesait comme une épée de Damoclès sur les épaules de la société qui pouvait être en cessation de paiement, s'il avait fallu réaliser la décision de justice. On a eu un jugement, enfin la machine infernale qui s'était engagée s'est retournée maintenant et on commence à avoir des jugements favorables et je ne doute pas, je n'ai jamais douté qu'à un moment, le droit et la justice allaient se rejoindre et qu'ils allaient donner raison au projet. Donc quelques chiffres sur les réalisations de l'année, Territoires 62 c'est encore une cinquantaine d'opérations d'aménagement dont 45 concessions, c'est-à-dire contrat d'aménagement confié par des collectivités. Et c'est aujourd'hui à peu près, pour la partie construction, 250 logements en projet dont 90 d'ores et déjà en chantier. En 2017, on a réalisé pour 2 600 000 € de vente de foncier à vocation économique. C'est moins que 2016 mais c'est pourtant une année exceptionnelle. Aujourd'hui on a engrangé pour 24 000 000 € de compromis de cession de foncier à vocation économique puisqu'on a vendu des grands fonciers avec des procédures d'installations classées qui demandent 12 à 18 mois de procédure d'urbanisme donc ce sont des recettes qui vont se réaliser en 2018 et en 2019. Sur le patrimoine propre, c'est une année plus faible que l'année dernière, évidemment on commence par vendre ce qui est facile à vendre puis ce qui est difficile à vendre prend un peu plus de temps. Il nous reste à peu près 10 000 000 € de patrimoine propre à commercialiser. Sur la partie macro-lots habitat, on est à peu près au même montant que l'année dernière et on a atteint aujourd'hui à mi-année en compromis le même montant que l'année dernière. Et sur la partie lots libres, on a réalisé un chiffre particulièrement intéressant l'année dernière et on est aujourd'hui à 4 300 000 € de compromis à mi-année, donc on devrait avoir une année 2018 comparable à celle de 2017. Voilà pour des chiffres un peu macro. On a choisi un peu de montrer l'activité sur les différents territoires sur lesquels on intervient. J'essaie d'aller un peu vite parce que je sais que votre temps est précieux. Sur le littoral, donc c'est de Calais à Boulogne quelque part, on a aussi sur chaque territoire essayé de donner des petits indicateurs alors il ne s'agit pas d'indicateurs pour pointer du doigt ou quoi que ce soit, c'est un indicateur d'enjeux pour nous. Sur le littoral, c'est-à-dire Calais, Boulogne, les opérations représentent 17 % de l'endettement de Territoires 62 et la somme des trésoreries négatives représente 17 % des capitaux propres de la société. On a des opérations comme la ZAC multi-sites de Saint-Martin Boulogne où on a des terrains à aménager pour la construction de 288 logements, opération qui était un peu en difficulté en 2016 et qui est de nouveau complètement sur les rails puisque les premières ventes pourront intervenir avant la fin de l'année. On a aussi les ZAC de Transmarck et la ZAC de la Turquerie, où on a 220 hectares de foncier à vocation économique à commercialiser. La totalité du foncier est maîtrisée et les processus de commercialisation en cours. Pour mémoire, on a mis la ZAC

du Virval, c'est une opération qui a un petit peu fait parler d'elle, c'est la fameuse opération où il y a le projet Spyland à Calais, qui a été clôturé, la collectivité a racheté le foncier et payé ses participations. Territoires 62 est sorti maintenant de cette opération. Notre territoire a un enjeu aussi important puisque ça représente 10 % de l'endettement de la société et 35 % de ses capitaux propres en trésorerie, c'est le Montreuillois, avec une opération qui a été une belle réussite pour Territoires 62 c'est la ZAC du Champ Gretz à Rang-du-Fliers et Verton, 71 hectares à aménager, 30 hectares à vocation économique et la construction de 315 logements. La partie habitat est quasiment commercialisée en totalité. Et c'est le projet qui devrait accueillir, vous en avez entendu parler également, le projet Tropicalia c'est la grande serre tropicale qui va pouvoir s'installer, gros projet touristique, qui va pouvoir s'installer sur ces territoires. Un projet très ancien mais qui sort maintenant des procédures contentieuses qui avaient été engagées, c'est le projet Opalopolis. On a abouti dans la révision de tous les documents d'urbanisme, l'enquête publique pour le permis d'aménager s'est achevée avec un avis favorable du commissaire enquêteur, c'est une opération qui va pouvoir maintenant entrer en commercialisation. Un territoire moins historique pour Territoires 62 sur lequel on commence à développer des opérations. Donc on a une opération Champ bel air à Dainville qui se termine, la dernière phase est commercialisée à quasi 100 %. Et ça peut devenir une référence pour Territoires 62, c'est une réussite, une belle réussite. Et puis une opération qui démarre à Anzin-Saint-Aubin, une opération de 5,6 hectares, 156 logements, opération qu'on réalise en propre, phase par phase et dont la première phase est pré-commercialisée à 100 %. L'autre territoire c'est Béthune-Bruay, donc une opération sur un territoire sur lequel l'engagement de la SEM est à hauteur de 18 % de son endettement. Un territoire où il y a beaucoup d'opérations à réaliser aujourd'hui puisque c'était le territoire où il y a eu le plus fort développement dans les années 2010. Une opération, exemple d'opération à Haillicourt, 7 hectares, 111 logements. On va commencer la troisième phase de l'opération, les deux premières phases sont commercialisées en totalité. Lestrem, une opération de 240 logements dans laquelle on réalise pour le compte de Pas-de-Calais Habitat une VEFA de 48 logements. La ZAC Pasteur à Billy-Berclau qui a aussi été une belle réussite puisque la première phase est commercialisée en totalité et dans les semaines, mois qui arrivent, la commune de Billy-Berclau va pouvoir voir arriver 120 familles en lots libres, en locatif social et en accession sociale à la propriété. On arrive au territoire qui vous intéresse plus particulièrement, donc Lens-Liévin, donc qui représente 48 % de l'endettement de la SEM et une trésorerie équivalente à 23 % de ses capitaux propres. C'est sur les 45 concessions d'aménagement, il y en a 15 sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin pour le compte de l'Agglomération ou pour le compte des communes de l'Agglomération. Ça représente un volume, un portefeuille d'opérations dépenses recettes d'environ 200 000 000 € qui a été réalisé à 72 % pour les dépenses et 56 % pour les recettes. Donc c'est encore une activité importante, on a mis ici quelques exemples, la zone d'activité de l'Alouette avec un chantier en cours que tout le monde voit en passant sur la rocade, qui va marquer le territoire et sur laquelle on va pouvoir communiquer bientôt parce que l'opération est pré-commercialisée à hauteur de 87 % avec des opérateurs et des emplois qui commencent à arriver sur cette opération. Une opération significative aussi, ancienne mais qui se développe tranche par tranche maintenant, c'est l'opération du secteur lycée à Bully-les-Mines. Il y avait 210 logements à peu près à faire et 175 sont déjà réalisés et on continue l'opération tranche par tranche au rythme d'absorption du marché. Des opérations sur Liévin qui avaient été considérées un moment comme étant en difficulté et qui se remettent en route correctement, Tranchée de Calonne à Liévin donc c'est 42 hectares, 851 logements, donc c'est l'une des opérations les plus longues de notre portefeuille d'opérations. On a 54 d'ores et déjà réalisés et un engagement opérationnel là sur plus d'une trentaine de lots libres et une opération de Pas-de-Calais Habitat en accompagnement de son dossier A.N.R.U Vent de Bise et l'opération « La belle femme » à Liévin qui est un foncier, une pépite dans Liévin, un très beau foncier quasiment central par rapport à Liévin, Lens et Loos-en-Gohelle dont les procédures d'urbanisme aboutissent et qui pourraient avoir un engagement opérationnel en 2019. On peut citer aussi la Cité des Arts à Wingles qui a aussi un peu, qui a connu des difficultés en termes de procédure d'expropriation et qui maintenant en est sortie, où il y a 526 logements à réaliser, 46 sont terminés depuis longtemps, on a une vingtaine de lots libres en cours et puis une VEFA de 53 logements à réaliser. Autre territoire, le secteur d'Hénin-Carvin, qui correspond à une trésorerie équivalente à 42 % des capitaux propres avec des projets d'avancement un peu différents. On peut citer donc la Résidence de l'Europe à Noyelles-Godault, 7 hectares, 151 logements, un permis d'aménager qui est déposé et une pré-commercialisation à plus de 50 %, avec des problématiques de pollution, on est dans le périmètre Metaleurop, il y a à traiter des sujets un peu complexes. La ZAC de la Maille Verte à Oignies, 750 logements, 144 réalisés, une VEFA de 17 logements pour Maisons & Cités en cours, des problématiques de zone humide dont on est sorti maintenant. Enfin un projet un peu emblématique, c'est celui que l'Eco-pôle Gare de Libercourt, donc c'est ce qui se passe juste devant la gare de

Libercourt où les travaux d'aménagement sont réalisés et on va pouvoir développer les projets de construction de logements. Une activité résiduelle entre guillemets sur le Nord, je peux vous rassurer, on ne développe plus d'opérations sur le Nord, pour autant on tient les engagements qui avaient été pris et on peut citer comme opération, celle de la ZAC Barrois de Montigny-en-Ostrevent-Pecquencourt où l'opération est pré-commercialisée à hauteur de 65 % et dont la révision du programme a permis une inversion complète du bilan et de pouvoir redistribuer de la participation à la collectivité. J'avais, l'année dernière, aussi dit qu'on allait engager de la promotion immobilière et de la construction de logements à destination des particuliers. On a 3 opérations aujourd'hui engagées, une opération à Carvin secteur gare, 15 logements collectifs avec des rez-de-chaussée commerciaux, opération dont la pré-commercialisation est suffisamment engagée pour envisager un démarrage de travaux à la rentrée ou même peut-être cet été. Béthune, éco-quartier de l'Horlogerie, 25 maisons avec une pré-commercialisation qui s'engage seulement. Et Libercourt, Eco-pôle Gare, 29 maisons, un permis de construire qui pourrait être déposé dès que le PLU de Libercourt aura été adapté, ça devrait arriver dans les semaines qui arrivent. Voilà sur la partie projet, vous voyez que ça représente encore des volumes d'opérations importants. Sur la partie ressources humaines, c'est un des volets important du rapport de gestion, donc l'effectif moyen de 2017 est de 48,78. On devrait être stable en 2018 et de toute façon, on resterait toujours inférieur à 50. On a maintenu, on a toujours maintenu l'effort en matière de formation, les 30 collaborateurs ont été formés pour un total de 280 heures dans l'année 2017 dont 2 formations qualifiantes pour 2 collaborateurs. On a maintenu l'effort sur la continuité de plan égalité homme-femme, avec 3 axes, promotion, rémunération et articulations, vie professionnelle vie personnelle. Quelques indicateurs, alors ça c'est maintenant les comptes de la société, pour une deuxième année consécutive le résultat net de la société est positif, à hauteur de 592 000 €. Je promets que l'année prochaine, je supprime 2013, 2015 qui ne doivent pas être des années de référence. Le chiffre d'affaires qui correspond au volume des recettes de la société reste constant à hauteur d'une quarantaine de millions d'euros, ça doit être a priori stable maintenant à l'avenir, à cette hauteur-là. Le volume opérationnel qui correspond au volume des dépenses est à hauteur de 21 000 000 €, alors il est un peu plus faible que l'année dernière, c'est le début du changement de modèle puisque sur l'année 2017, c'est plutôt sur la partie construction des études qui ont été réalisées et donc les volumes de travaux vont arriver en 2018, ça va faire remonter un peu le volume opérationnel. Et on continue nos trajectoires de désendettement puisque depuis 2012, 30 % des recettes de la société sont affectées au désendettement. On est passé, on a diminué le capital restant dû, en 6 ans, on a diminué le capital restant dû de 80 000 000 €. Alors, on le dit en une seule phrase mais je peux vous assurer que c'est l'effort quotidien de toutes les équipes. Voilà pour l'année 2017. Je vais dire quelques mots de l'année 2018 puisque le Conseil d'Administration d'avril a validé les orientations stratégiques qui lui ont été proposées. On n'a pas inventé des choses compliquées, le premier axe de la stratégie, c'est de faire ce qu'on a dit qu'on allait faire et donc de continuer le travail qu'on a commencé, poursuivre le plan d'action engagé, tenir les engagements. Donc, continuer la restructuration financière, donc je rappelle c'est monter des financements communs promoteur, vendre notre patrimoine et rembourser les emprunts sur les opérations. C'est aussi faire ce qu'on avait dit c'est-à-dire développer le modèle économique qu'on a fait valider, 50 % d'activité sur les concessions d'aménagement, les opérations VEFA/bailleur pour une rémunération à hauteur d'à peu près 1 000 000 € par an, de la promotion pour à peu près 500 000 € par an et de la VEFA/DEVECO à hauteur d'à peu près 500 000 € par an. Donc bien surveiller que le modèle économique, que ce qu'on réalise est bien conforme dans les trajectoires de ce qu'on a élaboré en théorie du modèle économique. Le deuxième axe, c'est préparer l'avenir puisqu'il y a lieu maintenant de voir un peu plus loin. Trois gros axes de travail, donc ce que j'ai appelé restaurer ou créer des partenariats, on sait qu'il y a des enjeux forts sur nos territoires, diminuer la consommation de fonciers, traiter les friches, renouveler les centres et il s'agit pour moi, je pense, de repositionner l'outil comme un assembleur dans ces problématiques-là qui relèvent en général de missions d'aménageurs, qui sont aujourd'hui traités un peu comme ils le peuvent par des bailleurs ou des promoteurs. Je pense qu'on a une valeur ajoutée à retrouver une crédibilité à remonter sur ces sujets-là puisqu'on a réalisé quand même de belles opérations par le passé. Dans les axes, c'est préparer l'avenir, il y a bien à surveiller le modèle promotion immobilière, tout à l'heure j'ai parlé du modèle avec 100 logements par an, ça reste des sujets qui sont très volatils par rapport au marché donc il y a bien à rester sur ce modèle-là. Et ensuite le sujet des VEFA-bailleurs. Donc on s'est interrogé avec le Comité Stratégique sur la pertinence du modèle qu'on avait validé des 100-120 logements VEFA-bailleurs par an. Au regard de la problématique des bailleurs, loi de Finances et ralentissement de leur activité, dans le Comité Stratégique, il y a des administrateurs à la fois de Maisons & Cités et à la fois de Pas-de-Calais Habitat, on a maintenu le modèle tout en se disant qu'il fallait bien surveiller la réalisation du modèle parce qu'on s'est dit que 120 logements dans l'activité globale des deux bailleurs, ce n'était pas non

plus significatif et qu'en plus c'était sur des opérations dont on maîtrisait le foncier et dans un cadre de projet qui est en général qualitatif. Donc on a maintenu ce modèle-là et il y a lieu de bien faire attention à ce qu'on le réalise tout au long de l'année. A ce jour, donc après alors un trimestre de compte et un semestre d'activités, les prévisions 2018 devraient être tenues et on pourra avoir un résultat 2018 comparable à celui de 2017. J'espère l'année prochaine, à la même époque, pouvoir venir vous présenter le même rapport. Merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. DENEUX. Il faut souligner vraiment le travail que vous avez réalisé avec vos équipes dans cette structure pour nous permettre aujourd'hui d'avoir ce rapport d'activités, qui, souvenons-nous en, si on se repère 2-3 années en arrière, n'était pas forcément comme vous l'avez présenté dans les mêmes conditions de présentation. Oui, Christian.

M. CHAMPIRE : Je ne reviendrai pas sur la présentation. Juste sur un élément qui manque et pour lequel vous êtes missionné comme tous les éléments par rapport à la CALL et à la CAHC, c'est où sont les 3 ou 4 hectares nécessaires pour installer une aire de grand passage pour les gens du voyage ? Il me semble quand même que vous avez, vous êtes le mieux placé pour nous le dire, pour conseiller à la fois à la CALL et à la CAHC, de trouver cet emplacement parce qu'on n'en peut plus des installations illégales et que tant qu'on n'aura pas cette aire de grand passage, on va nous renvoyer à la loi. Donc comme vous avez quelques terrains disponibles sur le secteur, conseillez-nous sur le lieu où on pourrait installer cette aire de grand passage et qu'on ne renvoie pas ça aux calendes grecques ou aux prochaines élections. Merci.

M. ROBERT : Territoires 62 n'est pas le seul là-dessus à pouvoir se mobiliser. On a déjà regardé sur le territoire, sur les terrains dont on dispose nous au niveau de l'Agglo et le critère n'est pas uniquement un critère de disponibilité, il y a aussi un critère d'accessibilité, parce qu'on a fait des propositions au Sous-Préfet, Michel BOUCHEZ en est le témoin parce que c'est lui qui l'avait porté, et c'était retoqué parce que l'accessibilité n'est pas idéale mais bon si Michel DENEUX a une réponse...

M. DENEUX : Alors, j'aimerais bien avoir une réponse. C'est un sujet qui nous préoccupe autant que vous puisqu'étant propriétaire de fonciers, on a à subir comme vous régulièrement ces difficultés récurrentes on va dire. Pour autant, ce n'est pas pour botter en touche, mais Territoires 62 ne peut travailler que sur des sujets qu'on lui demande de travailler et à ce jour, on n'a pas de mission sur l'implantation ou la création d'aire d'accueil des gens du voyage et encore moins de grand passage.

M. CHAMPIRE : C'est ce que je voulais vous entendre dire, donc Président il faut le missionner.

M. ROBERT : Oui. Il faut trouver. Sur les terrains économiques, ce n'est pas la vocation première non plus mais bon.

M. CHAMPIRE : Prends le terrain de la CAD à côté des usines Renault, ils sont installés là, ça fonctionne bien et c'est un terrain économique.

M. ROBERT : Oui mais regardez ce qui s'est passé l'année dernière sur la CAHC, où la CAD pour des missions temporaires avait aussi missionné sur un terrain économique à Rouvroy et après derrière la difficulté était sur la zone d'activités. Donc c'est aussi de concilier l'ensemble des vocations...

M. CHAMPIRE : Tu ne peux pas comparer ce qui est improvisé et ce qui a été réfléchi.

M. ROBERT : Oui mais aujourd'hui la demande qui avait été portée à Territoires 62 dans le plan de redressement qui était donné, c'était aussi de se recapitaliser avec des projets économiques entre guillemets, si je peux prendre des raccourcis, de cette façon-là. Donc, là on est dans cette ligne de conduite. Y a-t-il d'autres remarques sur le rapport d'activités ? On en prend acte et on revient aux délibérations dans l'ordre du jour. Merci beaucoup M. DENEUX. Donc la 14, le Conseil prend acte de cette présentation. La délibération n°1, c'est Jean-François CARON.

M. CARON : Oui, donc c'est une convention que nous avons avec le CERDD. Donc le CERDD, c'est le Centre Ressource du Développement Durable qui est installé sur le site du 11/19 qui a pour objectif d'outiller les acteurs et les territoires pour intégrer le développement durable, la troisième révolution industrielle et les enjeux climatiques de manière opérationnelle. Je ne saurais que recommander aux collègues de se servir de leurs services puisqu'il y a de la méthodologie pour tous les éléments

pratico-pratiques que vous pouvez avoir à traiter. Dans ce cadre donc, nous avons-nous-mêmes, la Communauté d'Agglo, plusieurs chantiers sur lesquels l'apport du CERDD sera utile, la planification énergétique, le lancement du plan climat air énergie, l'animation et le déroulement du COTRI, c'est ce contrat d'orientation qui nous permet d'avoir du budget de la part de l'ADEME et de la Région, et qui a été signé avec l'ADEME et la poursuite de la mise en place du système alimentaire local. Vous savez qu'on a une politique qui monte en puissance de circuits courts, voilà. Donc, pour ce faire, il nous faut une nouvelle convention pour les 3 ans à venir, on reste à budget constant. Par contre, l'idée est de le faire évoluer sous forme d'adhésion de manière à pouvoir plus facilement mobiliser la structure, ça ne change rien au budget engagé. C'est un GIP, oui je crois que je l'avais dit, donc un GIP c'est un groupement d'intérêts publics Etat-Région et animé en alternance par le Préfet de Région et le Président de Région.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. On poursuit, toujours Jean-François sur la 2.

M. CARON : Donc la deuxième délibération, alors ça c'est quelque chose d'un peu original, pas très sexy mais très original puisqu'il s'agit de regarder comment on peut intégrer systématiquement des critères et des clauses Troisième Révolution Industrielle dans tout ce qui est la commande publique de l'Agglomération, tous nos achats. Alors ça suppose derrière ça, d'épauler les services par des actions de sensibilisation et d'outillage et de formation. Les attendus et les pratiques seront exposés aux membres de la commission d'appel d'offres et de la commission MAPA. Donc je vous donne un exemple pour illustrer ça, vous voulez rentrer dans vos appels d'offres des circuits courts, il y a des méthodes pour le faire, si vous mettez circuit court ça ne passe pas, si vous mettez clause carbone et que vous introduisez un certain nombre de critères, de points, pour faire apparaître le poids en carbone, c'est une image bien sûr, de ce que vous commandez, vous pouvez arriver à sélectionner du circuit court. Donc, il y a énormément de marge de manœuvre dans la réglementation. Simplement, pour beaucoup de raisons de sécurisation, zéro risque et puis aussi un peu de, il faut aller fouiller un peu, on est très souvent dans des clauses extrêmement basiques et qui finalement nous empêche ou en tout cas on ne mobilise pas tout ce qu'on pourrait mobiliser dans les marchés publics. Introduire l'énergie renouvelable plutôt que fossile, j'ai donné un exemple sur la proximité, il y en a plein d'autres. On peut introduire des matériaux issus du recyclage par exemple, donc pour donner une illustration, ça fait 15 ans que nos bancs de la ville passent en logique économie circulaire et il y a des façons de rédiger ça, il y a des façons de rédiger les appels d'offres. Voilà, donc ce qu'on vous propose, c'est d'en valider le principe. On enclenche ensuite avec les services et puis bien sûr les élus. Et d'ailleurs je me dis que ça pourrait peut-être être intéressant là en présentant la délibération qu'on ait quelque chose de grouper, je me retourne vers André KUCHCINSKI parce qu'on aurait ça, dans le cadre de la mutualisation pour aider nos marchés publics dans nos villes, je suis sûr que tout le monde préfère acheter local plutôt que venant du bout du monde, pour prendre cet exemple-là. Donc, il y a plein d'exemples sûrement qui seraient à traiter. Enfin, en tout cas-là, c'est un peu nouveau mais on en acte le principe.

M. ROBERT : Tout à fait, ça peut faire l'objet aussi d'une évolution, comme il y a eu la réunion aussi avec les DGS cette semaine enfin la semaine dernière, l'objet d'un sujet supplémentaire en mutualisation. André.

M. KUCHCINSKI : Oui, nous avons eu une réunion jeudi après-midi avec les ressources humaines. Nous allons réfléchir pour mettre en place des formations communes et ça peut faire partie d'un thème de formation. Donc, à noter et jeudi après-midi, on le proposera.

M. ROBERT : Parfait. Pas d'intervention sur la 2 ? C'est adopté ? Merci. Laurent DUPORGE, sur la délibération n°3.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit là de passer une convention avec la Région des Hauts-de-France à propos, effectivement, du financement de nos filières d'excellence et donc cette convention avec la région des Hauts-de-France, elle va se traduire et c'est ce qui permet de fixer un programme d'actions tout au long de l'année et d'apporter également notre contribution financière et je rappelle que cette contribution financière est de 400 000€ pour Louvre-Lens Vallée et de 233 400 € pour Vivalley à travers l'ADITEC, de 220 000 € pour Option Public et de 319 000 € pour le CD2E.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. On continue avec la 4.

M. DUPORGE : Oui là c'est une délibération habituelle qui va fixer effectivement des autorisations de versement, de soldes de subvention pour l'EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Je rappelle que notre subvention s'élève à 1 000 000 € pile poil et se fait en deux fois, 500 000 € et donc ici c'est donc pour verser les 500 000 € complémentaires.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On a augmenté le budget mais on voit les résultats aussi à ce niveau-là. Pas de remarque ? C'est adopté. La 5. Toujours M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Il s'agit simplement d'adhérer à un club d'entreprises, si on peut appeler ça comme ça, il y en a 26 sur la CCI de l'Artois au total dont 1 qui fonctionne effectivement très fort, c'est le club d'entreprises Artois Business Club qui rassemble aujourd'hui environ 110 entreprises. Et je ne peux m'empêcher de rappeler que ce club d'entreprises a reçu Marc MADIOT, Frédéric MOTTE pour le MEDEF des Hauts-de-France, le Directeur Général de La Voix du Nord mais il n'est pas dans l'Assemblée. Non. Une de ses collaboratrices ou collaborateurs doit être là. François FILLON aussi, mais je vous rassure aussi mes chers collègues, ils ont également reçu Miss France 2015. Donc ce club d'entreprises pour y adhérer mais surtout pour la cotisation et ce qu'on appelle un pack déjeuner, c'est une contribution annuelle de 2 340 €.

M. ROBERT : C'est bon. Pas de remarque ? Merci beaucoup. On change de thématique, la délibération n°6, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, il vous est proposé est bien d'acter la modification de représentant d'Action Logement au sein de notre CLAH, en l'occurrence et bien le remplacement de M. Gilles MORCHIPONT par MME. Fabienne VISEUR.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 7, toujours François.

M. LEMAIRE : Oui, sujet plus important puisque cette fois, il vous est proposé de renouveler notre partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois. En vous rappelant, et bien, que nous avons adhéré, il y a 3 ans, à l'Agence d'Urbanisme, que notre Agence d'urbanisme a vu son périmètre évolué depuis ces dernières années, notamment du fait et bien de l'évolution des intercommunalités. Aujourd'hui 4 intercommunalités sont membres de l'Agence d'Urbanisme, la CABBALR sur le secteur de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, la Communauté de communes du Ternois et des 7 vallées, ainsi bien évidemment que notre Communauté d'Agglomération, ce qui représente un territoire de 720 000 habitants. J'ajouterai également, et bien, que l'Agence d'Urbanisme couvre le territoire qui est celui du Syndicat Mixte des Transports, ainsi que de 3 SCOT et notamment le nôtre que nous partageons avec Henin-Carvin. Je rappelle également que l'Agence d'Urbanisme nous a accompagnés depuis 2015 donc dans l'élaboration de notre projet de territoire et qu'elle contribue aujourd'hui à sa promotion et à sa communication. Ce partenariat repose sur une convention-cadre pour la période 2018-2020 qui s'inscrit, et bien, dans le cadre du projet stratégique de l'Agence d'Urbanisme qui a été approuvé par son Conseil d'Administration. Je vous en rappelle les grandes missions : accompagner les territoires, effectuer une veille juridique, participer aux grandes débats et aux grands enjeux, notamment celui du canal Seine-Nord. Les enjeux du SRADET, du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire et tout dernièrement, et bien, de la mise en œuvre de l'ERBM. Au titre de la convention annuelle, l'Agence d'Urbanisme nous accompagne plus particulièrement sur notre territoire, dans le cadre de la révision du SCOT que nous avons engagée depuis ces derniers mois et ces dernières semaines. Nous accompagne également, dans le cadre des études relatives, et bien, aux opérations inscrites au titre de l'A.N.R.U, au titre du N.P.R.U, notamment dans les quartiers politiques de la ville également avec une étude concernant la diversification de l'habitat dans ces quartiers. L'AULA nous accompagne également dans notre réflexion concernant une OPAH RU au titre de l'ERBM, ainsi qu'en termes de réflexion sur le devenir de grands sites que sont notamment le site Van Pelt sur Lens, le devenir, et bien, de l'Hôpital de Lens, l'actuel Hôpital de Lens ainsi que sur les grandes axes et notamment la desserte routière sur notre territoire. Bien sûr, il y a une participation financière pour l'année 2018, et bien, elle s'élève à 614 950 € selon les conditions qui vous sont précisées dans l'article 5. Bien évidemment, c'est une somme qui est élevée mais il est important, et bien, de rappeler que cet outil

nous est grandement indispensable et bien pour nous accompagner dans ces grands projets que nous portons sur notre territoire. Aujourd'hui, nous aurions beaucoup de mal, et bien, à nous passer d'un tel outil.

M. ROBERT : Merci beaucoup François. C'est vrai que l'Agence d'Urbanisme rétrospectivement par rapport au débat que nous avons eu, nous montre aussi l'intérêt que nous avons eu de nous engager à ses côtés pour pouvoir accompagner les évolutions de notre territoire. Des remarques ? Des questions ? Non ? C'est adopté. Dominique ROBILLART pour la 9, la 8 pardon.

M. ROBILLART : Oui merci Président. Donc, délibération n°8 qui concerne la base du 11/19 et plus particulièrement la réhabilitation de la salle des machines et des condensateurs. Donc, dans le cadre de ces travaux de réhabilitation il est prévu donc la pose de panneaux photovoltaïques sur la totalité du versant sud du bâtiment pour initialement une revente totale de l'énergie produite. Donc, en partenariat avec les acteurs du site ENEDIS, il est prévu donc la signature d'une convention sans engagement financier entre la Communauté d'Agglo et ENEDIS fixant donc les engagements réciproques, les modalités d'accompagnement et formes de communication donc ce qui permettrait d'affecter directement l'énergie produite aux consommateurs du site du 11/19. L'objet de cette délibération est de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer cette convention avec ENEDIS et de procéder à la désignation des représentants de la CALL dans le comité de suivi sachant qu'il faudra un titulaire et un suppléant, voilà.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des questions ? Non ? Oui, Pierre.

M. SENECHAL : Monsieur le Président, pas de demande de vote pour notre groupe mais j'ai bien compris, cette convention est sans engagement financier ? Parfois, ça va mieux en le redisant.

M. ROBERT : C'est confirmé.

M. SENECHAL : Merci.

M. ROBERT : C'est adopté donc ? Merci beaucoup. La délibération n°9, c'est Michel BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ : Oui, Monsieur le Président. C'est une modification du tarif du crématorium sur un seul point, étant donné le coût des dépenses engagées, pour la mise aux normes en particulier des services techniques et sur la crémation adulte seulement. Donc, vous avez l'augmentation qui est d'un peu moins de 8 % et en même temps ce serait d'accepter le non-paiement pour la dispersion des cendres d'un enfant mort-né.

M. ROBERT : Allez, c'est adopté. La 10, c'est Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, merci Président. Mesdames, Messieurs, ce Conseil a acté le principe d'une candidature P.A.P.I. d'intention du bassin versant de la Souchez amont. L'objectif de cette démarche est d'élaborer un programme d'actions et de prévention des inondations comme son nom l'indique en trouvant des solutions efficaces et pertinentes à court, moyen et aussi long terme. Afin de bénéficier de l'expertise d'une structure publique existante, il convient de signer aujourd'hui une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la mise en œuvre de ce P.A.P.I avec le SYMSAGEL sollicité qui travaille depuis octobre 2017.

M. ROBERT : Pas de question ? Tout le monde a compris le P.A.P.I. ? C'est parfait. C'est adopté. La 11, Jean-Pierre.

M. BLANCART : Oui Président, si vous me permettez, je vais rester sur l'eau de pluie et je voudrais bien passer à la 12.

M. ROBERT : La 12 alors.

M. BLANCART : En effet, il ressort des études menées qu'une prise de compétence relative à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellements ou lutte contre l'érosion des sols est nécessaire. En décembre 2016, les statuts de la CALL ont été mis en conformité avec la loi NOTRE au titre de ses compétences obligatoires, la CALL exerce depuis ce 1^{er} janvier la compétence relative à la GEMAPI.

Cette compétence comprend les missions visées aux articles 1, 2, 5 et 8 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement. Les autres missions énumérées à cet article sont exclues de cette compétence GEMAPI. Il s'agit notamment de l'étude de l'exécution et de l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SAGE, s'il existe et visant notamment la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellements ou la lutte contre l'érosion des sols soit l'article 4 de ce fameux Code de l'Environnement. Or, la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellements est donc une composante essentielle de la gestion de ce risque inondation par ruissellement pluvial, urbain ou agricole. Elle relève du champ des compétences qui sont partagées entre l'Etat, la Région, le Département et, Messieurs les Maires, n'oubliez pas, les communes. Afin d'assurer une continuité, une efficacité des fonds publics qui vont être engagés, il convient de se doter de tous les moyens nécessaires pour un résultat à la hauteur des attentes de nos habitants et notamment de mettre en cohérence les deux missions de la GEMAPI, entretien des cours d'eau et plantes d'eaux et défense contre les inondations avec la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols. Ce qui nécessite donc une adaptation et même une modification des statuts de la CALL en insérant cette compétence au titre des interventions facultatives.

M. ROBERT : Ça fait plusieurs fois qu'on est sur le sujet, là on est sur la prise de compétence sur cette eau de pluie. Des remarques ? Oui, Yves TERLAT.

M. TERLAT : Un sujet qui intéresse beaucoup la commune d'Annay-sous-Lens, compétence partagée, moi j'ai lu ça dans le texte. Donc, Etat, Région, Département, Commune et efficacité des fonds publics. Et donc la question est simple à poser, c'est est-ce qu'il y aura un appel à la taxe GEMAPI qui peut être instaurée annuellement ?

M. ROBERT : Oui, vas-y Jean-Pierre.

M. BLANCART : C'est une bonne question à laquelle on a déjà répondu en présentant un budget 2018 où il n'y a pas de taxe GEMAPI.

M. TERLAT : Oui enfin ma question c'était aussi pour les années ultérieures. Oui, une année à la fois, enfin bon...

M. ROBERT : On a l'annualité budgétaire en tout cas. Des questions sur la compétence ? Non mais l'enjeu il est là aussi, c'est déjà on regarde ce qu'on va faire avec cette nouvelle compétence, comment on va pouvoir l'assumer ? Oui, Dominique.

M. ROBILLART : Oui, moi je voudrais dire toute ma satisfaction de voir que l'intercommunalité a pris cette compétence facultative. Il est clair que les petites communes que nous sommes et même les plus grandes, je crois qu'on avait besoin un peu d'un interlocuteur privilégié et central pour mener à bien toutes les actions avec le P.A.P.I. d'intention Néanmoins, comme l'a précisé Jean-Pierre, il ne faut pas non plus tout mettre sur le dos de l'intercommunalité. Je pense que les communes ont encore leur responsabilité à prendre dans le domaine de l'aménagement et notamment l'aménagement de l'espace public et tout ce qui tourne autour des PLU et tous les agrandissements qu'on peut faire dans nos villages, il faut aussi qu'on ait une réflexion là-dessus. Non mais bon, je crois que c'est déjà un grand pas en avant pour cette prise de compétence et bon je sais que la CALL travaille beaucoup avec ces services sur des premiers travaux dans nos communes et je voudrais vous en remercier.

M. ROBERT : Merci beaucoup Dominique. Je ne vais pas ouvrir un autre débat mais c'est aussi la réflexion qu'on avait un moment sur le PLUI mais là aujourd'hui on rentre par un autre biais sur d'autres types de coopération en tout cas pour répondre aux besoins, en tout cas aux remontées concrètes au niveau de la population. Y a-t-il des remarques ou des demandes de vote sur cette délibération n°12 ? Non ? Elle est donc adoptée et on revient à la 11 alors. Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui je reviens donc à la 11. Là, on revient à tout à fait autre chose c'est les fondamentaux de notre intercommunalité, de notre solidarité. La Communauté d'Agglomération dispose aujourd'hui de la compétence assainissement collectif et non collectif. Cette compétence induit deux missions principales, une mission d'investissement retranscrite chaque année à travers le budget d'assainissement qui est alimenté par la contribution aux investissements et une mission d'exploitation qui a été confiée à un délégué. Par délibération du 23 mars 2007, la CALL a délégué

par affermage son service public pour l'exploitation de l'assainissement collectif et non collectif. Ce contrat de 12 ans se termine le 31 décembre 2020. Il a fait l'objet de plusieurs avenants permettant notamment l'intégration des 36 communes de la CALL et une égalité de traitement pour tous par une tarification uniforme sur l'ensemble du territoire. Afin de mener une réflexion aboutie, il convient de lancer un audit et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fin du contrat de délégation de service public d'exploitation d'assainissement et à la mise en œuvre du futur mode de gestion pour l'exploitation du même service d'assainissement afin d'assurer à nos administrés et à notre territoire un service de qualité au juste coût. Il s'agit donc d'approuver le lancement de cette consultation et d'autoriser Monsieur le Président à en signer le marché.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Oui, Christian.

M. CHAMPIRE : C'est une vieille histoire donc le problème c'est qu'on n'a pas forcément tous le même niveau d'information. Simplement les autres contrats, me semble-t-il, celui de la production et celui de la distribution d'eau se terminent en 2024 et 2025 et quand on a parlé, puisqu'on a déjà parlé de mode de gestion, retour en régie ou pas, on s'était dit qu'il fallait se donner le temps pour mettre, tout faire en même temps et ne pas saucissonner les différentes actions. Or là, le contrat s'arrête le 31 décembre 2020, est-ce qu'il est prorogeable ? Est-ce qu'on peut par avenant le continuer 1, 2, 3 ans ou pas ? Et est-ce qu'on repart sur la situation qu'on a connu par rapport à la distribution d'eau puisque quand on a fait l'étude pour la distribution d'eau, on était arrivé à la conclusion qu'il fallait au moins 1 an et demi avant de pouvoir constituer un service en régie. Or là, il nous reste à peine 2 ans et demi avant la fin du contrat, on lance l'audit maintenant, si c'est pour arriver à la conclusion qu'on n'aura pas le temps de mettre en place la régie parce qu'il n'y a pas la volonté réelle au sein de cette Assemblée d'aller vers une gestion en régie autant se le dire tout de suite. S'éviter un audit, s'éviter de passer du temps, de l'énergie et de l'argent sur quelque chose qui serait déjà plié d'avance. Et à ce moment-là, on se le dit franchement et on part vers une délégation de service public en 2020 parce qu'il n'y a pas la volonté. Enfin, moi je l'ai vécu en tant que Vice-Président sur le passage en régie de la distribution et les dés étaient pipés à l'avance. Donc on m'a expliqué que la prochaine fois ça serait mieux, on est à la prochaine fois, je veux croire que c'est mieux sauf qu'avec deux ans et demi de possibilité là de le faire, je sais que c'est déjà très compliqué. Donc soyons francs les uns avec les autres sur savoir où on va parce que, enfin Jean-Pierre, si c'est pour faire des réunions, amener les gens et consulter et savoir comment on pourrait faire une régie pour qu'au final, on ne bouge pas d'un iota et qu'on reparte sur une délégation de service public en nous disant, on n'a pas le temps de le faire, je te plains sincèrement. Parce que ce n'est pas agréable de passer son temps, c'est inutile. Et puis l'audit, on peut s'en dispenser à ce moment-là et utiliser l'argent à des choses plus utiles. Mais quelle est réellement la volonté des élus majoritaires de l'Agglo ? Est-ce que réellement, il y a la volonté de passer en régie à terme ? Ou est-ce que le confort, la sécurité, tout ce que vous voulez sur le fait que la DSP permet à VEOLIA de faire fonctionner et nous avec l'argent qu'on récupère de la taxe d'assainissement, on peut faire nos investissements, insuffisamment, mais on arrive à gérer ça. Est-ce que ça vous convient ? Et dans deux ans, on repart là-dessus, parce que ça ne sert à rien de se raconter des histoires pour qu'on soit tous déçus au 31 décembre et qu'on se dise finalement c'est encore une occasion manquée. Et puis en 2024 et en 2025, on va nous faire le même coup et ce n'est pas la peine.

M. BLANCART : Oui, je voudrais d'abord relever le fait que tu trouves que les investissements sont insuffisants, bon... Je t'invite à relire le budget. Enfin moi je ne sais pas, on m'a encore dit cette après-midi que j'étais un homme de chiffres. Tu m'as dit une fois que le prix n'avait pas d'importance pour la régie, je m'en suis bien souvenu et que c'était une volonté politique. Moi, personnellement, ça n'engage que moi ce que je suis en train de dire, je mets toujours en face d'une solution son coût et un rapport, un service de qualité au juste coût. Si je l'obtiens de la meilleure façon, au meilleur coût, par une délégation, j'irai à la délégation personnellement. Si je l'obtiens de la meilleure façon par une régie, j'irai à la régie personnellement. Maintenant, je trouve qu'il est quand même toujours intéressant de faire au moins le bilan d'un contrat qui a quand même duré 12 ans, qui a subi des tas d'évolutions et notamment une évolution fondamentale, on est parti de 24 contrats à 1. Donc, regardez un petit peu ce qu'on a peut-être perdu, parce que j'ai repéré déjà des choses qu'on a perdues, voire aussi les choses qu'on a gagnées, puis tirez peut-être un bilan de cette coopération avec la société qui s'appelle Véolia. Après, je ne suis pas Conseil d'Agglo à moi tout seul.

M. ROBERT : Bruno.

M. TRONI : Oui Président. Simplement, pour reprendre ce qu'a déjà dit Christian mais ce n'est pas simplement toujours une question de coût, c'est une question aussi de valeurs, c'est une question aussi politique, de savoir, est-ce que oui ou non, on est en capacité de rendre le même service à la population dans le cadre d'une régie ? On a quand même beaucoup d'exemples actuellement en France où il y a un retour à la régie donc c'est quand même, il y a quelque chose de significatif qui est en train de se passer. Donc, il faut vraiment avoir tous les éléments et si pour cet assainissement, si on devait aller vers une nouvelle DSP, nous on vous demande de ne pas aller au-delà de l'année 2024, si c'est 2024 pour l'eau, pour la distribution et la production. Ce qui permettrait de rediscuter l'ensemble des choses parce qu'à chaque fois on nous dit « Oui là on ne peut pas quitter la DSP parce qu'on est en DSP sur l'eau » et après on va nous dire « on ne peut pas quitter la DSP de l'eau parce qu'on est en DSP sur l'assainissement ». Donc vous voyez, est-ce qu'on peut essayer au pire d'aller au terme de la DSP de l'eau ? Au maximum de la DSP sur l'assainissement, si on n'arrive pas à trouver un terrain d'entente pour le retour à la régie avant.

M. ROBERT : Sur les deux DSP, eau, production et distribution, on avait regardé déjà justement pour caler les mêmes dates à ce niveau-là. Ça fait partie des sujets qu'il faut qu'on regarde mais comme le dit Jean-Pierre, il y a aussi un bilan complet à faire dans ce cadre-là et encore une fois à service égal et en tout cas pour la population en termes de qualité de services et de prestations qu'on peut lui apporter. Patrice.

M. DELALEU : Oui c'est vrai, je voudrais rejoindre Bruno parce qu'au niveau national, ça évolue vraiment. Des très très grandes communes et grosses agglos passent de plus en plus en régie. Il faut dire aussi que Véolia France gagne beaucoup moins d'argent donc s'intéresse beaucoup moins à la gestion de l'eau. Je veux dire, il va plus vers l'international quand on regarde les chiffres économiques, donc c'est là aussi où les critères pris, comme le dit Jean-Pierre vont aussi évoluer. Donc soyons attentifs et faisons les études sereinement et sagement.

M. ROBERT : Pas d'autre remarque ? Une demande de vote ? Non ? On adopte la délibération n°11. C'est parfait. On bascule à la 13 donc c'est Alain BAVAY.

M. CHAMPIRE : Pardon, on est d'accord sur la délibération, si c'est pour réellement réfléchir au passage en régie. Pas pour faire semblant, on ne recommence pas ce qu'on a fait la dernière fois.

M. ROBERT : Non mais on a bien entendu et la réponse de Jean-Pierre était claire là-dessus. Allez Alain. C'est pour étudier la question de la faisabilité oui. Alain.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Il s'agit de mettre en place un projet qui s'appelle Minecraft et qui permettra d'associer les populations des quartiers en A.N.R.U à une réflexion sur : 1, qu'est-ce que c'est que le renouvellement urbain ? Et 2, qu'est-ce que peut devenir leur quartier à l'avenir ? Ce travail est bien sûr d'abord à destination des jeunes mais pas seulement et il aurait surtout pour vocation de rentrer en résonance par rapport à l'opération qui a déjà été mise en place sur la Communauté d'Agglomération avec Carticepe. Donc le budget global prévu est 10 000 €, sachant qu'il serait subventionné à 65 % par la région et il resterait 3 500 € à charge de la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui je vous rassure, on va le voter ce n'est pas les 35 % de prise en charge... Simplement moi, je veux qu'on soit sûr. Bon j'ai été regardé ce que c'était, apparemment c'est un jeu qui a été très à la mode Tetris là, où on essaye de construire et quand je regarde à la page 78 les objectifs, ça va, j'étais rassuré parce qu'on a mis, ceci doit notamment permettre, je pense que ça va être loin de répondre aux objectifs mais je voudrais que dans la chronologie, on garde bien en tête ce qu'avaient les villes. On est actuellement en train de travailler avec l'A.N.R.U sur les projets A.N.R.U 2. Il y a les maisons des projets dans chaque ville et moi je reste toujours sceptique sur le fait de démarrer sur qu'est-ce que va être l'A.N.R.U demain ? Que ce soit avec les jeunes ou la population, sans avoir bien défini les accords avec l'A.N.R.U. Je n'arrête pas de le dire, vous ne me demanderez pas d'aller voir les gens sur qu'est-ce que vous voulez demain ? Pour leur expliquer après, que ce n'est pas pour eux. Donc je voudrais que dans la chronologie de lancement des actions, on soit très

prudent mais je n'en doute pas parce que je te connais, je sais que ce ne sera pas le seul moyen pour faire participer les gens, je l'espère.

M. ROBERT : Les amener de cette façon-là oui. Alain. La réponse a été donnée par Jean-Marc.

M. BAVAY : Oui la réponse est donnée mais il faut aussi savoir qu'on est vraiment dans un processus de participation des habitants et qu'à certains moments, il faut savoir imaginer des choses et puis ensuite revenir en arrière, voilà. Le tout c'est que la population s'approprie bien le processus de renouvellement urbain.

M. ROBERT : Donc si j'ai bien compris, c'est adopté. Il n'y a pas de remarque là-dessus mais on sera attentifs aux modalités d'application. La délibération n°15, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Monsieur le Président, il s'agit d'accorder notre garantie à hauteur de 100 % pour un bailleur social, Logis 62, qui fait une opération pour un logement, 56 rue de Condé à Bully-les-Mines. Une très belle ville d'ailleurs.

M. ROBERT : Comme toutes les autres aussi. Pas d'autre remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. Maryse, la délibération n°16 et la 17 que vous avez eues en envoi complémentaire.

MME LOUP : Oui, donc il s'agit donc d'autoriser le Président, comme chaque année, à recruter des agents contractuels à durée déterminée afin de répondre de façon urgente aux besoins de renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire mais surtout il s'agit de recruter des saisonniers pour cet été. Voilà pour la 16.

M. ROBERT : C'est adopté.

M. SENECHAL : Non j'ai une question Monsieur le Président. Est-ce qu'on connaît le nombre maximum de gens qui vont être embauchés et la durée de leur contrat ?

M. ROBERT : Alors c'est des remplacements aussi pendant l'été donc ça dépend aussi des besoins qui sont remontés des services. Habituellement, on a des besoins qui sont notifiés notamment au niveau du crématorium et du Parc des Cytises, là où on a un accueil public pour pouvoir pallier aux difficultés temporaires liées aux prises de congés des agents. Donc le nombre de contrat dépend aussi des remontées et des périodes d'absence de certains de nos agents de la collectivité. Maryse, tu as peut-être des informations.

MME LOUP : Oui si je peux me permettre. Ça peut être un mois, tout dépend aussi du nombre de personnes qui postulent. Donc on essaie quand même, on va dire de rendre service à tous ces jeunes en général qui postulent pour ces postes là et si on en a suffisamment évidemment on leur propose 1 mois, ça peut être aussi les 2 mois et ça peut être un peu plus selon les besoins du service.

M. ROBERT : On essaie de répartir entre les différentes demandes. Voilà.

M. SENECHAL : On n'a pas de nombre maximum de gens qu'on va embaucher ?

M. ROBERT : Si on a quand même des limites budgétaires. Ça va dépendre des besoins qui sont remontés du service. En moyenne, l'année dernière c'était 5 ou 6 je crois qu'on a eu. 5 ou 6 pendant 1 mois.

MME LOUP : Je tiens à préciser aussi que l'on essaie de ne pas reprendre les mêmes personnes d'une année sur l'autre, c'est-à-dire de donner la chance à tout le monde. Enfin moi, c'est mon principe.

M. ROBERT : La 16 est adoptée. La 17, Maryse toujours.

MME LOUP : Oui, vous n'êtes pas sans savoir qu'en fin d'année, il y aura des élections professionnelles au mois de décembre, le 6 plus exactement, et donc il vous est proposé aujourd'hui de changer le nombre de représentants du personnel, c'est-à-dire de passer de 4 à 5. En sachant que nous avons maintenant 3 syndicats dans la Communauté d'Agglo.

M. ROBERT : Qui induira aussi de désigner un représentant supplémentaire pour les élus.

MME LOUP : Donc forcément un élu supplémentaire, avis aux amateurs.

M. ROBERT : Vous vous inscrivez auprès de Maryse. Et là c'est pour plus qu'un mois.

MME LOUP : Là c'est pour un certain temps, on se réunit quand même plusieurs fois par an. Mais je serai heureuse de vous voir arriver.

M. ROBERT : La 17 est adoptée ? Merci beaucoup. Le Conseil, l'ordre du jour est épuisé. On se retrouve dans 1 mois. Bonne soirée.